

Convocation du :  
11 mai 2016

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT  
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres  
en exercice : 6

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 MAI 2016**

Nombre de conseillers  
présents : 6

L'an deux mil seize, le mardi 17 mai à 20 h 30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 11 mai, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

**Etaient présents :**

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;  
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente ;  
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSART,  
Monsieur Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Nombre de conseillers  
votants : 6

**Assistaient également à la réunion :**

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;  
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres .

**Absente excusée :**

Madame Samuelle GOUJON, directrice de l'école de Corancez-Ver-lès-Chartres.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

**1. TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRE 2016-2017**

Madame ABADIA propose à l'assemblée de réviser les tarifs des services périscolaires applicables à compter de la rentrée 2016.

### **a. Restauration scolaire**

Madame ABADIA précise que les tarifs n'ont pas évolués depuis 2013 malgré les augmentations tarifaires de la restauration collective de Chartres Métropole.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de porter les tarifs comme suit :
  - 3,90 euros pour les repas des maternels
  - 4,20 euros pour les repas des primaires
  - 4,70 euros pour les repas occasionnels (moins de 3 repas par mois)
  - 1,50 euros pour les repas « garderie » (repas apporté par l'enfant en cas de régime spécial)

### **b. Garderie**

Madame ABADIA précise que les tarifs ont été révisés en 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de maintenir le tarif de la garderie à 1,95 euros par vacation.

### **c. Temps d'Activités périscolaires (TAP)**

Madame ABADIA précise que les tarifs sont inchangés depuis 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- décide de maintenir le tarif des Temps d'Activités Périscolaires à 5 euros par vendredi par enfant.

## **2. SCOLARISATIONS HORS-COMMUNE**

Madame ABADIA donne lecture d'un courrier de parents d'élèves souhaitant scolariser leur enfant en CP à Mignièrès pour la prochaine rentrée. Le comité syndical prend acte et réserve sa réponse après un rendez-vous à venir avec la mairie de Mignièrès.

Madame ABADIA fait part d'une demande de scolarisation de deux enfants demeurant à Gellainville et précise que Madame GOUJON en a également été informée. Le comité syndical prend acte et accepte, avec accord du corps enseignant, le principe d'inscrire ces enfants sur Ver-lès-Chartres. Les modalités d'accueil seront identiques aux autres familles (notamment en terme de tarifs de services périscolaires) et transmises à la famille.

## **3. TRAVAUX 2016**

Madame ABADIA rappelle à l'assemblée sa décision de changer les fenêtres de la classe primaire de Madame Lucas-Bousquie. Madame ABADIA indique qu'un devis de la société *Lorenove* présente une dépense de 7 176,00 € HT soit 8 611,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

- confirme retenir la société *Lorenove* pour le remplacement de 8 fenêtres en PVC avec vitrage isolant pour un montant global de 7 176,00 € HT, soit 8 611,20 euros TTC ;
- confirme donner tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les documents nécessaires à ladite acquisition.

Madame ABADIA fait part également de la possibilité de demander une subvention à la RSEIPC dans le cadre des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- confirme son accord de faire une demande de subvention auprès de la RSEIPC dans le cadre des économies d'énergie pour le remplacement des 8 fenêtres en PVC avec vitrage isolant de la classe primaire.

Madame ABADIA indique avoir rencontré récemment un expert en maîtrise de l'énergie de la RSEIPC. En effet, dans le cadre de la maîtrise de la demande d'énergie des bâtiments, la RSEIPC procède actuellement à une campagne d'analyse des consommations d'énergies et fluides des établissements scolaire. Cette accompagnement a pour but d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs besoins énergétiques par un suivi basé sur des indicateurs simples et de mettre en avant les éventuels gisements d'économies d'énergies par un éventuel diagnostic plus détaillé.

Enfin, Madame ABADIA rappelle à l'assemblée l'obligation d'établir un diagnostic technique amiante pour les bâtiments antérieurs à 1997 et l'informe que des devis sont en cours.

#### **4. INAUGURATION DE LA FRESQUE MURALE**

Madame ABADIA informe le comité que la réalisation de la fresque murale sous le préau durant les TAP devrait se terminer le 17 juin et qu'il y a donc lieu de prévoir une date d'inauguration. Le comité syndical prend acte et détermine comme jour le vendredi 24 juin à 18h00. Une communication sera faite auprès des familles.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Madame ABADIA informe l'assemblée que, Madame GOUJON quittant l'école de Ver-lès-Chartres, la direction du regroupement pédagogique sera assurée, à compter de septembre 2016, par Madame Capelle-Coeuret.

Madame ABADIA fait part d'une demande de Madame Capelle-Coeuret qui se propose d'effectuer des heures d'études le soir à partir de la rentrée 2016.

Aucune demande particulière n'ayant été faite par les familles auprès du syndicat et au vu de la mise en place d'une participation financière pour les familles, le comité syndical décide de ne pas accéder à cette demande.

Madame ABADIA informe l'assemblée que Madame JEHANNET est en arrêt maladie et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement. Le comité syndical prend acte et confirme que le service de bus sera assuré par un employé communal de Ver-lès-Chartres et que les TAP seront encadrés par des membres du syndicat scolaire.

Madame ABADIA rappelle qu'un comité de pilotage pour les rythmes scolaires est prévu le 13 juin.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.